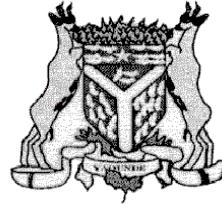


REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAIS D'EXECUTION : 1 MOIS

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

PIECE N°1: AVIS DE CONSULTATION

PIECE N°2: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

PIECE N°3: REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PIECE N°4: CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N°5: CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

PIECE N°6: PROJET DE LETTRE COMMANDE

PIECE N°7: MODELES D'ANNEXES

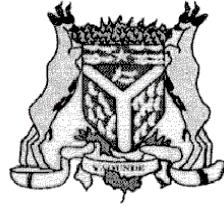
PIECE N°8: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISME FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

PIECE N°9: TABLEAU DE COMPARAISON

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAIS D'EXECUTION : 1 MOIS

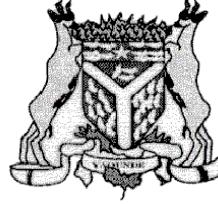
PIECE N°1

AVIS DE CONSULTATION

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

AVIS DE CONSULTATION
DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

1. OBJET :

Le Maire de la Commune D'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} lance un avis de consultation pour l'acquisition du matériel de la police municipale à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Les prestations à exécuter sont définies et décrites au point 7 du présent avis.

2. PARTICIPATION ET ORIGINE

La présente demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine du commerce générale.

3. FINANCEMENT

Les prestations, Objet de la présente consultation, seront financées par le budget de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Exercice 2023 pour un montant TTC de 13 000 000 (treize huit millions) FCFA.

4. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de demande de cotation peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Bureau des marchés publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} sis à Etoudi au nouveau centre administratif, BP 4472 Yaoundé, Tel : 696 207132

5. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de demande de cotation peut être obtenu au Bureau Des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, sis à Etoudi au Nouveau Centre Administratif, BP 4472 Yaoundé, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de paiement à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) F CFA.

6. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et dont le montant est fixé à 260 000 (deux cent soixante mille) FCFA. La durée de validité est de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, et dès réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.

7. CONSISTANCE DES FOURNITURES

mercuriale	Description	unité	Quantité
	CEINTURE	U	65
	CEINTURON NOIR	U	65
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65
	PANTALON SLIM DECOR	U	65
	MACARON NOIR	U	65
	LAMPE TORCHE ANTI AGGRESSION GUARDMAN2	U	20
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20
	CHAUSSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65

7. REMISE DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (6) copies marquées comme tels et comprenant le bordereau Descriptif et Quantitatif chiffré, devront parvenir au Bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, sis à EToudi au nouveau centre administratif, BP 4472 Yaoundé au plus tard le 12/10/2023 à 13 heures 00, et devront porter la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

« En procédure d'urgence ».

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre déposée au-delà de cette date et heure sera purement et simplement rejetée.

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, sous peine de rejet, toutes les pièces administratives requises, lesquelles devront être produites en originaux ou en copies certifiées conforme datant de moins de trois (3) mois à compter de la date d'ouverture des plis. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

9. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de 30 (trente) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

10. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le 12/10/2023 à 14 heures dans la salle des délibérations de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier de la soumission dont ils ont la charge. Les offres devront, sous peine de rejet, être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

11. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

12.1. Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après expiration du délai de 48 (quarante-huit) heures après l'ouverture des plis
- c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;
- d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;
- e) La lettre de soumission timbrée (un timbre communal et fiscal) datée et signée ;
- f) Mauvaise présentation de la soumission (dossier non relié et/ou pièces non séparées par des intercalaires).
- g) Non-Respect du délai de livraison
- h) Absence de la capacité financière de 3 000 000 FCFA

12. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant le délai de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

13. ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante, remplissant les capacités techniques et administratives requises.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au Bureau des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 1^{er} à Etoudi sis au nouveau centre administratif.

15. ADDITIF A LA DEMANDE DE CONSULTATION

Le Maire, Maître d'ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure à la présente demande de cotation. Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC).

Yaoundé, le 14/09/2023

Ampliations:

LE MAIRE

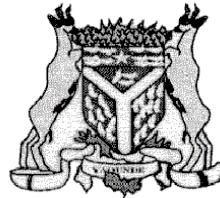
- MINMAP
- MINEDUB
- CIPM-CAY1er
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

(e) ABOUNA JEAN MARIE

CENTER REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE 1 COUNCIL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION N° 02/DC/YDE1st DC/CIPM/2023 OF 13/09/2023
FOR THE ACQUISITION OF MUNICIPAL POLICE EQUIPMENT AT THE YAOUNDE 1st DISTRICT COUNCIL**

IN EMERGENCY PROCEDURE

1. SUBJECT :

The Mayor of the Yaoundé 1 Council launches an open national invitation to tender for a request for quotation for the acquisition of municipal police equipment at the Yaoundé 1st District Council. The service to be performed and is defined and described in point 7 of this notice.

2. ELIGIBILITY

Participation to this consultation is opened to companies based in Cameroon with experience in the field of general commerce.

3. FUNDING

The service, that form this notice of consultation is funded by the Budget of the Yaoundé 1 Council for the financial year 2023 for a total cost of 13 000 000 FCFA.

4. CONSULTATION OF THE REQUEST FOR QUOTATION FILE

The file for this request of quotation may be consulted during working hours at the Yaoundé 1 Council, at Etoudi Nouveau Centre Administratif, P.o.B. 4472 Yaoundé, as soon as this notice is published.

5. ACQUISITION OF THE REQUEST FOR QUOTATION FILE

The request for quotation file may be obtained during working hours at the Yaoundé 1 Council's Local Treasurer's office, at Etoudi Nouveau Centre Administratif, as soon as this notice is published, against the payment of a non-refundable sum of 30 000 francs CFA payable to the local treasurer's office, upon presentation of the receipt of payment.

6. PROVISIONAL GUARANTEE (BID BOND)

Each renderer shall include in his administrative documents a provisional guarantee (bid bond), in conformity with the model indicated in the notice of consultation file, issued by a first class financial institution approved by the ministry in charge of finance worth 260 000 FCFA. The period of validity shall be of sixty (60) days from the date of the opening of the bids. The provisional guarantee shall be released on the day following the publication of the results for unsuccessful tenderers and upon receipt of the supplies for the successful tenderer.

7. CONSISTENCY OF SUPPLY

The supplies covered by this consultation are as per the list below:

mercuriale	Description	unité	Quantité
	CEINTURE	U	65
	CEINTURON NOIR	U	65
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65
	PANTALON SLIM DECOR	U	65
	MACARON NOIR	U	65
	LAMPE TORCHE ANTI AGGRESSION GUARDMAN2	U	20
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20
	CHAUSSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65

8. BID SUBMISSION

Drafted in English and/or French in seven (7) duplicates, including one original and six copies labelled as such and including the descriptive and quantitative slip. Tenders shall be submitted in a sealed envelop at the Yaoundé 1st District Council's main office, mail service room, at Etoudi Nouveau Centre Administratif, P.O Box 4472 Yaoundé, no later than 12/10/2023 at 1 pm local time. They shall bear the following mention:

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION N° 02/DC/YDE1st DC/CIPM/2023 OF 13/09/2023
FOR THE ACQUISITION OF MUNICIPAL POLICE EQUIPMENT AT THE YAOUNDE 1st DISTRICT COUNCIL
« TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION »**

Any tender submitted after this date will be rejected.

9. ADMISSIBILITY OF BIDS

Each tenderer must attach to his bid, under penalty of rejection, all the administrative documents required, which must be produced in original or certified copies dated less than three months before the date of the opening of the bids. Any tender which does not comply with the requirements of this notice and the consultation file will be rejected.

10. EXECUTION DEADLINE

The overall execution time frame shall be of **sixty (60)** days from the date of notification to start the service.

11. OPENINGS OF BIDS

Bids shall be opened on **12/10/2023 at 14h local time**, at the Yaoundé 1st District Council's main office in the conference room. All tenderers may attend the opening session or have themselves represented by a duly mandated person of their choice (even in the event of a joint-venture) with a perfect knowledge of their application file. Bids must, under the penalty of rejection, be VAT excluded and all taxes included accompanied by the model of submission of the date of their deposit.

12. EVALUATION CRITERIA:

12.1. Eliminatory Criteria:

- a) Absence of the bid bond;
- b) Absence or non-compliance of at least one of the documents of the administrative beyond the 48 hours margin after the opening of the bids.
- c) A different bid bond or a bid bond non-conform to the sample provided and prescribed in this quotation request.
- d) Omission of a quantified unit price in the BPU and the DQE;
- e) stamped and signed letter of submission (municipal and fiscal stamps);
- f) Wrong presentation of the application file (unbound application file and/or absences of appropriate separation sheets)
- g) Non compliance with the execution deadline
- h) Absence financial capacity of 3 000 000 FCFA

13. VALIDITY OF BIDS

Tenderers shall be bound by their tenders for a period of **sixty (60)** days with effect from the date of the opening of the bids.

14. AWARDING THE TENDER

The contract will be awarded to the tenderer submitting the lowest bid that complies with the technical and administrative requirements.

15. FURTHER INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours at the Yaoundé 1st District council's office of public procurement; Tél: 696207132. Any attempt to corrupt or involvement in malpractices with evidence should be signaled or reported either by sms or writing to the Mayor of the Yaoundé 1st District Council with copy to Minister Delegate at the Presidency in charge of Public Contracts, and to the President of National Anti-Corruption Commission .

16. ADDITION TO THE NOTICE OF CONSULTATION

The Mayor, reserves the right, if necessary, to make any further modification to this notice.

Yaoundé, the 14/09/2023

Copies:

- MINMAP
- MINEDUB
- CIPM-CAY1er
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

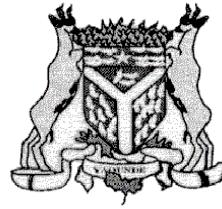
(e) ABOUNA JEAN MARIE

THE MAYOR

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

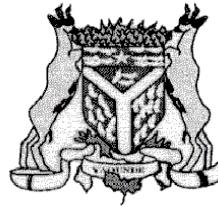
PIECE N°2

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONER

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE 1^{ER}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

Objet : Consultation N°02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 du 13/09/2023 relative à l'acquisition du matériel de la police municipale à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}

Madame, Monsieur,

La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} lance un avis de consultation pour l'acquisition du matériel de la police municipale à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ci-après désigné :

mercuriale	Description	unité	Quantité
	CEINTURE	U	65
	CEINTURON NOIR	U	65
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65
	PANTALON SLIM DECOR	U	65
	MACARON NOIR	U	65
	LAMPE TORCHE ANTI AGGRESSION GUARDMAN2	U	20
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20
	CHAUSSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65

A cet effet vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de ce matériel que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 12/10/2023 à 13 heures 00 précises à l'attention du Bureau des Marchés Publics, précisément au service du courrier de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, sis à Etoudi au Nouveau centre administratif, BP 4472, Yaoundé, sous enveloppe scellée adressée au Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} avec la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 02 /DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER}
EN PROCEDURE D'URGENCE

Les offres seront débrouillées au plus tard le 12/10/2023 à 14 heures 00 précises dans la salle des réunions de la Mairie de Yaoundé 1^{er}. Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le matériel sera à livrer à la Mairie de Yaoundé 1^{er} dans un délai de 60 jours (soixante) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

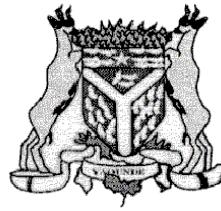
LE MAIRE,
Maître d'Ouvrage.

(e) ABOUNA JEAN MARIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAIS D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°3

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du dossier de consultation

- 1.1 Le présent dossier de Demande de Cotation a pour objet l'acquisition du matériel de la police municipale à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) AVIS DE CONSULTATION,
 - (b) LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER,
 - (c) REGLEMENT DE CONSULTATION,
 - (d) CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
 - (e) MODELES D'ANNEXE,
 - (f) PROJET DE LETTRE-COMMANDE
- 1.3 Le soumissionnaire devra se conformer aux instructions, modèles et spécifications contenus dans le présent dossier de consultation.

3.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les pièces et documents suivants dûment remplis et contenue dans deux enveloppes :

- La Première enveloppe dite « Enveloppe A » et marquée comme telle et scellée, portera la mention « Pièces Administratives » ; Elle contiendra les documents ci-après :
 - a. L'original de l'attestation de non redévance en cours de validité ;
 - b. L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Première instance du domicile ;
 - c. L'original de l'attestation de soumission CNPS en cours de validité, datée et signée par l'autorité compétente de la CNPS ;
 - d. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances ;
 - e. L'original de la quittance d'achat de la demande de cotation d'un montant de 30 000 FCFA ;
 - f. L'original de la caution de soumission d'un montant 260 000 FCFA délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI ;
 - g. L'original de l'attestation de non exclusion des Marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - h. Attestation bancaire de levée de fonds pouvant permettre en cas d'adjudication, de préfinancer les prestations à réaliser à hauteur de 100%. (attestation de solvabilité de 3 000 0000 (trois millions FCFA)
 - i. L'attestation d'immatriculation fiscale en cours de validité
- La Deuxième enveloppe dite « Enveloppe B » et marquée comme telle et scellée, portera la mention « Pièces techniques et financières » ; Elle contiendra les documents ci-après :
 - a. La soumission timbrée (communal et fiscal) datée et signée par le soumissionnaire Ou son mandataire dûment désigné;
 - b. Le Bordereau des prix unitaires ;
 - c. Le devis descriptif, quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire ou son mandataire dûment désigné;
 - d. Le projet de lettre commande ci-joint dûment rempli, paraphé sur chaque page et signé par le soumissionnaire avec la mention lu et approuvé ;
 - e. Un minimum de deux (2) références dans les marchés de fournitures au cours des 3 dernières années dont un montant cumulé d'au moins 5 000 000 FCFA (Copie enregistrée du bon de commande administratif et le PV de réception y afférent ou 1 ère et dernière pages des lettre-commandes enregistrées et le PV de réception y afférent).

Les pièces administratives, ainsi que les pièces techniques et financières doivent être séparées par des intercalaires en couleur, sous peine d'élimination aussi l'offre financière devrait être inséré dans une clé USB.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le Soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de la livraison et la nature des prix :
 - a. Hors taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA)
 - b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris.
- 4.2 Le Soumissionnaire complétera le bordereau Descriptif, Quantitatif et Estimatif fournis dans le Dossier de consultation en indiquant la description de la fourniture dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total et les délais dans lesquels il se propose d'effectuer la livraison, ce délai ne peut excéder 60 (soixante) jours à compter de la date de notification de la note de service de commencer la livraison.
- 4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre - commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix sont libellés en francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 60 jours à compter de la date limite des dépôts.

3.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les candidats placeront l'original et les six (06) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 - Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation et dans la lettre d'invitation à soumissionner.

3.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaiteront assister à l'ouverture des offres. Celle-ci aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres, et dans l'heure qui suit celle fixée pour ce dépôt.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus - citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres du point de vue administratif, des délais et les spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

3.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre -commande au Soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre-commande

Le Maître d'ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre-commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse ou d'affichage, en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande,
- d) Le délai d'exécution des prestations.

Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les sept (07) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou tout autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la manière suivante :

(i) Est coupable de « corruption » quiconque

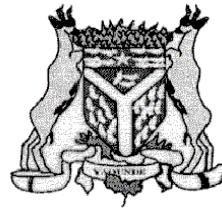
- offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et
- fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(ii) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°4

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
(à remplir par le candidat)

Consultation N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/ 2023 du 13/09/2023 pour *l'acquisition du matériel de la police municipale a la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}*

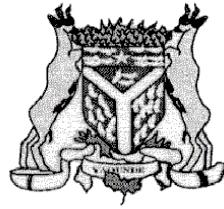
Date limite de remise des offres à 13 heures 00

mercuriale	Description	unité	Quantité	PU en chiffre	PU en lettre
	CEINTURE	U	65		
	CEINTURON NOIR	U	65		
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65		
	PANTALON SLIM DECOR	U	65		
	MACARON NOIR	U	65		
	LAMPE TORCHE ANTI AGRESSION GUARDMAN2	U	20		
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20		
	CHAUSSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65		

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°5

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
(à remplir par le candidat)

Consultation N°02/DC/CAY1^{er}/CIPM/ 2023 du pour l'acquisition du matériel de la police municipale a la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}

Date limite de remise des offres à 13 heures 00

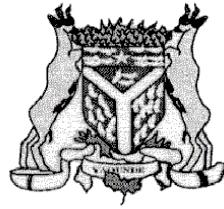
mercuriale	Description	unité	Quantité	PU	PT
	CEINTURE	U	65		
	CEINTURON NOIR	U	65		
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65		
	PANTALON SLIM DECOR	U	65		
	MACARON NOIR	U	65		
	LAMPE TORCHE ANTI AGRESSION GUARDMAN2	U	20		
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20		
	CHAUSSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65		

Date limite de remise des offres

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°6

PROJET DE LETTRE COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
peace- work- fatherland

LETTRE-COMMANDE N°/LC / CAY1^{er}/CIPM/2023

PASSEE APRES CONSULTATION N° /DC/CAR/YDE1^{er}/CIPM/2023 du

POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE
A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1er

TITULAIRE:-----

ADRESSE : -----BP : -----

-----TEL : -----

FAX : -----OBJET : -----

-----LIEU DE LIVRAISON : -----

MONTANT : -----F CFA TTC
(-----F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI : -----

FINANCEMENT : -----

IMPUTATION : -----

Souscrite le : -----

Signee le : -----

Notifiee le : -----

Enregistree le : -----

ENTRE : LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},

Représenté par : Monsieur **Abouna Jean Marie**

Ci-après désigné : « **AUTORITE CONTRACTANTE** »

D'UNE PART,

ET

LA SOCIETE : -----

BP : -----

TEL : -----

FAX : -----

Représenté par : -----

Ci-après désigné : « **LE FOURNISSEUR** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE :

CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1 – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 2 –PROCESSUS DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 3- PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 4- TEXTES GENRAUX
- Article 5- ATTRIBUTION DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- Article 6- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- Article 7- DOMICILE DU FOURNISSEUR

CAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE –COMMANDÉ

- Article 8- ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
 - Article 9- CONSISTANCE DES PRESTATIONS
 - Article 10- DESCRIPTION DES FOURNITURES
 - Article 11- INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
 - Article 12- RECEPTION DES FOURNITURES
 - Article 13- GARANTIE
 - Article 14- ASSURANCE ET TRANSPORT CHAPITRE3 : DISPOSITION FINANCIERES
 - Article 15- GENERALITE- PRIX
 - Article 16- MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
 - Article 17- MODALITES DE PAEMENT
 - Article 18- DOMICILIATION BANCAIRE
 - Article 19- REGIME FISCAL
 - Article 20- TIMBRE ET ENREGISTREMENT
- CHAPITRE III : DISPOSITION DIVERSES**
- Article 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
 - Article 22- LITIGES
 - Article 23- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
 - Article 24- VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I

GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre- commande a pour objet les fournitures pédagogiques et scolaires (paquet minimum) à la Mairie de Yaoundé 1^{er}. La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci- après.

Article 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de la demande de cotation.

Article 3- PIECE CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles consécutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent cahier des Causes Administratives Particulières,
- La soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires au règlement de la consultation
- Le cadre du devis descriptif, estimatif et quantitatif,
- Le cadre du bordereau des prix unitaires.

Article 4- TEXTES GENEREUX

1. Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant code des marchés Publics
2. Le décret n° 2012 / 076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
3. Le décret n° 2012 / 075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
4. Le décret n° 2012 / 074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
5. Arrêté n°023/CAB/PM du 30 décembre 2005 fixant les modalités de la Demande de Cotation ;
6. L'arrêté n° 112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
7. Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2020 Portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;
8. D'autres textes spécifiques au domaine concerné

Article 5- ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'autorité contractante est le **Maire de la commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

- Le Maître d'Ouvrage est le **Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

Le Chef de Service du Marché est le **chef service technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**.

- Le rôle de l'Ingénieur du marché est dévolu au **chef service du patrimoine du Mfoundi**,

La commission des marchés compétente est la **Commission interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**

L'Organisme chargé du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère chargé des marchés publics** ;

Article 6- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à **60 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Les livraisons se feront à la Mairie de Yaoundé 1^{er}, sise à Etoudi au nouveau Centre administratif.

Article 7- DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur fait élection de domicile

à : -----

B P : -----

TEL : -----

FAX : -----

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 8- ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture du matériel tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Agent chargé de la comptabilité matières à la Mairie de Yaoundé 1^{er} - Ingénieur (voir article 5) et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

Article 9- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du fournisseur comprennent l'achat et la livraison du matériel didactique tel que décrit à l'article 10 qui suit.

Article 10- DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent la fourniture de :

mercuriale	Description	unité	Quantité
	CEINTURE	U	65
	CEINTURON NOIR	U	65
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65
	PANTALON SLIM DECOR	U	65
	MACARON NOIR	U	65
	LAMPE TORCHE ANTI AGGRESSION GUARDMAN2	U	20
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20
	CHAUSSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65

Article 11- INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

- Factures en 08 exemplaires,
 - Original de la Lettre Commande,
 - Dossier fiscal complet,
 - Relevé d'identité bancaire,
 - Toutes autres pièces nécessaires

Article 12- RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du fournisseur par une commission composée comme suit

- Le Maire ou son représentant, **Président**
 - Le chef service du patrimoine du mfoundi, **Rapporteur**

Membres :

- **Le chef service technique de La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**
 - **Le Chef de bureau des marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er**
 - **Le Chef de bureau de la comptabilité matière de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er**
 - **Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi (Observateur).**
 - **Le Fourisseur**

Cette commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre Commande et décidera s'il y a lieu au cas de proposer la réception.

En cas de non conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de non-conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée. En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel, et le respect des clauses contractuelles.

Article 13-GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales, et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

Article 14- ASSURANCE

Les risques de toutes nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison sont à la charge du co-contractant.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15- généralités – prix

Article 13-^g générales – prix Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Articles 16- MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 10 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
Le montant de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffre) -----F CFA
TTC (Montant en lettre) -----

(FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISSES) conformément au délai estimatif joint en annexe.

Article 17- MODALITE DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage (Sans objet)

17.2 Echelonnement des paiements

17.2 Echelonnement des paiements

Article 18- DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l’exécution de la présente Lettre Commande par revirement au compte bancaire N° ----- ouvert auprès de la (Nom de la banque) ----- au nom de (fournisseur) - -----.

Article 19- REGIME FISCAL

La présente Lettre Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 20 TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par le soin du fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 21 – DECOMPTE

Le fournisseur devra transmettre une copie de la facture définitive au Ministère des Marchés Publics (Délégation Départementale compétente) pour visa confirmant l’effectivité de l’exécution de la commande.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 22- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre- Commande sont édités et diffusés.

Article 23- LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l’objet d’une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l’amiable, tout différent découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 24- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La lettre Commande peut-être résiliée dans les conditions de formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 25- VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La Lettre- Commande ne sera valide qu’après la signature par le Maître d’Ouvrage et n’entrera en vigueur qu’à sa notification au fournisseur.

PAGE-----ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°...../LC/CAY1^{er}/
CIPM/2023

Apres consultation avec la société : (Raison social et adresse du fournisseur)

Pour la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) à la Mairie de Yaoundé 1^{er}.

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (En chiffre) -----FCFA TTC
(En lettre-----
FRANC CFA TOUTES TAXES COMPRISSES)

DELAI D'EXECUTION : 30 (trente) jours

LU ET ACCEPTE
LE FOURNISSEUR

Yaoundé, le -----

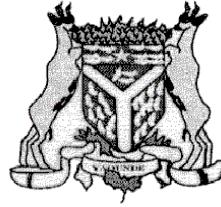
LE MAITRE D'OUVRAGE

Yaoundé, le -----

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°7

MODELES D'ANNEXES

LETTRE DE SOUMISSION

DATE : -----

Consultation N° /DC/CAY 1^{er}/CIPM/ 2023

A
Monsieur le Maire de la Commune
d'Arrondissement de Yaoundé 1er

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer l'ensemble de ces fournitures et matériel conformément à la demande de consultation et pour la somme de ----- FCFA (en lettre) hors taxes sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises ----- FCFA (en chiffre).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer, et, selon les dispositions précisées dans le bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Le -----
Signature -----

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du candidat

CAUTION DE SOUMISSION

Le Maire de Yaoundé 1er ci-dessus désigné l' « Autorité Contractante » ;

Attendu que l'entreprise....., ci-dessous désignée « Le Soumissionnaire », a soumis son offre en date du, pour (Rappeler l'objet de la soumission), ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (indiquer le montant) Fcfa ;

Nous (Noms et adresse de la banque), représentée par (Noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Fcfa, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette consultation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif),

comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à, le

(Signature de l'institution financière)

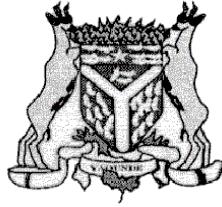
DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

mercuriale	Description	unité	Quantité
	CEINTURE	U	65
	CEINTURON NOIR	U	65
	RANGERS EN CUIR AVEC BOUCLE	U	65
	PANTALON SLIM DECOR	U	65
	MACARON NOIR	U	65
	LAMPE TORCHE ANTI AGRESSION GUARDMAN2	U	20
	SIFLET PROFESSIONNEL	U	20
	CHAUSURES OFFICIER SAM ARGUEROLLE/PAIRE	U	65

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°8

TABLEAU DE COMPARAISON

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER}**

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des Soumissionnaires	Adresses	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	lieu		
1								
2								
3								
4								
5								

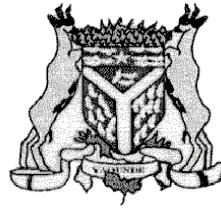
Membres de la Commission des Marchés

	Noms et prénoms	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2023 DU 13/09/2023
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},
FONDS PROPRES 2023

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL : 13 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

PIECE N°9

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISME FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I. Pour les établissements bancaires

1. AFRILAND FIRST BANK (AFB), B.P 11834, YAOUNDÉ
2. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM), B.P 2933, DOUALA
3. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) B.P 12962, YAOUNDE
4. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), B.P, 600, DOUALA
5. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), B.P. 925, DOUALA
6. BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN), B.P. 4593, DOUALA
7. CITI BANK CAMEROON (CITIGROUP), B.P. 4571, DOUALA
8. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC), B.P. 4004, DOUALA
9. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 30388, YAOUNDE
10. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), B.P 582, DOUALA
11. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK(NFC-BANK), B.P. 6578, YAOUNDÉ
12. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE-CAMEROUN (SCB- CAMEROUN), B.P. 300, DOUALA
13. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), B.P. 4042, DOUALA
14. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC) , B.P. 1784, DOUALA
15. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), B.P. 15569, DOUALA
16. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), B.P. 2088, DOUALA

II. POUR LES COMPANIES D'ASSURANCE

17. ACTIVA ASSURANCES, B.P. 12970, DOUALA;
18. AREA ASSURANCES, B.P. 1531, DOUALA;
19. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A, B.P. 2933, DOUALA;
20. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A, B.P. 2328, DOUALA;
21. CHANAS ASSURANCES S.A, B.P. 109, DOUALA;
22. CPA S.A. B.P. 54, DOUALA;
23. NSIA ASSURANCES S.A. B.P. 2759, DOUALA
24. PRO ASSUR S.A, B.P. 5963, DOUALA;
25. SAAR S.A. B.P 1011, DOUALA;
26. SAHAM ASSURANCES S.A. B.P. 11315, DOUALA
27. ZENITHE INSURANCE S.A, B.P 1540, DOUALA.